



### **Acceptation / renonciation de la licence**

Dans le but de vous préserver, le club vous propose d'acquérir une licence (27€ par personne). Ceci afin de vous assurer en cas d'accident causé par votre chien, en regard à l'article 1385 du code civil.

A noter, souvent l'assurance en responsabilité civile comporte une franchise quelquefois élevée. Celle de la licence est minime. Si vous ne désirez pas prendre de licence nous vous demanderons de bien vouloir signer la renonciation suivante.

Cette licence peut aussi vous couvrir en cas d'accident pouvant vous arriver sans tiers identifié. A savoir que la licence va de novembre à novembre. Sauf à vous demander une licence en milieu d'année, nous vous demanderons une décharge pour le laps de temps restant jusqu'à la nouvelle licence.

Merci de votre compréhension.

Je, (nous) soussigné(e)(s) :

- Conducteur 1 .....
- Conducteur 2 .....
- Enfant(s) .....

Demeurant à :

.....

**ACCEPTÉ de prendre la(les) licence(s)\***

**RENONCE à prendre la(les) licence(s)\***

C.U.N. ou C.N.E.A.C. et renonce, par, le fait à bénéficier de cette garantie proposée par le club. L'adhérent reconnaît savoir qu'en cas de renonciation il n'est pas assuré par le club en garantie accidents corporels. Il déclare dégager le club de toute responsabilité concernant la décision ci-dessus.

Fait le : ..... A : .....

Signature(s) :

\*Rayer la mention inutile